



PRÉFET DE LA SAVOIE

**Direction Départementale
des Territoires de la Savoie**

**DDT de la Savoie - Service
Environnement, Eau,
Forêts**

Dossier suivi par :
Laurence TOURNE

Tél. : 04 79 71 72 81
Mél :
laurence.tourne@savoie.gouv.fr

**COMMUNE D'AUSSOIS
4 rue de l'Eglise
73500 AUSSOIS**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif d'Aussois entre le refuge sur la commune d' AUSSOIS

Accord sur dossier de déclaration

Réf. :73-2020-00012

Chambéry, le 23 Mars 2020

COURRIER ENVOYE UNIQUEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif d'Aussois entre le refuge de la Fournache et le haut du télésiège des Sétives sur la commune d' AUSSOIS,

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 14 Février 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la (ou des) commune(s) :

- AUSSOIS,

pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la SAVOIE durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
Le responsable de l'unité Aménagement des Milieux
Aquatiques



Olivier BARDOU